



**Société Fiduciaire de Révision
Alpha Audit**

RAPPORT DE TRANSPARENCE

Cabinets de commissariat aux comptes
2 avenue de Bruxelles – F-68350 DIDENHEIM
Adresse postale : BP 31037 – 68050 MULHOUSE CEDEX

Tel : (+33) 03 89 44 55 55
Fax : (+33) 03 89 65 46 66
Mail : fidurevision@fidurevision.fr
Site : www.fidurevision.fr

RAPPORT DE TRANSPARENCE

Exercice clos le 30 juin 2016

Publié sur le site www.fidurevision.fr

En application des dispositions de l'article R 823-21 du Code de commerce

Sommaire

1.	INTRODUCTION	3
2.	PRESENTATION DU CABINET	3
2.1.	Description des entités de commissariat aux comptes	3
2.2.	Description des autres entités	3
2.3.	Gouvernance du cabinet	4
3.	PRESENTATION DU RESEAU FRANÇAIS ET INTERNATIONAL	5
3.1.	Description du réseau en France	5
3.2.	Description de la gouvernance du réseau en France	5
3.3.	Description du réseau international	6
3.4.	Description de la gouvernance du réseau international	6
4.	GESTION DES RISQUES	7
4.1.	Indépendance	7
4.2.	Contrôle qualité	7
4.3.	Outils	
5.	ACTIVITE	9
5.1.	Chiffre d'affaires	9
5.2.	Clients dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé	9
5.3.	Clients établissements de crédit	9
6.	RESSOURCES HUMAINES	10
6.1.	Equipe	10
6.2.	Associés	10
6.3.	Formation continue	10

1. INTRODUCTION

Conformément à l'article R 823-21 du Code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou auprès d'établissement de crédit publient sur leur site internet, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

C'est dans ce cadre que le groupe Fidurévission a établi le présent rapport de transparence. Ce rapport est établi au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016.

Fidurévission est membre d'un ensemble plus large, le réseau Crowe Horwath France, qui constitue un réseau au sens de l'article 22 du code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes. Le réseau Crowe Horwath France regroupe l'ensemble des cabinets français membres du réseau Crowe Horwath International, qui constitue également, à l'échelon mondial, un réseau tel que défini par le Code de déontologie de la Fédération Internationale des Comptables (IFAC).

2. PRESENTATION DU CABINET

2.1. Description des entités de commissariat aux comptes

Notre activité de commissariat aux comptes s'exerce au travers des deux structures suivantes :

- Société Fiduciaire de Révision, société anonyme au capital de 76.225 €
- Alpha Audit, société à responsabilité limitée au capital de 40.000 €

Le siège de ces sociétés est situé 2 avenue de Bruxelles, 68350 Didenheim.

Le capital est détenu par Fidurévission, société inscrite sans mandat de commissaire aux comptes. Celle-ci est détenue à 75 % par des associés personnes physiques, inscrits en tant que commissaires aux comptes :

- Thierry Liesenfeld
- Philippe Pflimlin
- Véronique Habé
- Charly Voulot

L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

2.2. Description des autres entités

Outre le commissariat aux comptes, notre groupe exerce une activité d'expertise comptable au travers des deux structures suivantes :

- Fiduconseils – société à responsabilité limitée au capital de € 7.600
- Fiduciaire Générale d'Alsace – société à responsabilité limitée au capital de € 51.714

Les entités du groupe Fidurévission sont inscrites à l'Ordre des Experts-comptables d'Alsace et / ou à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Colmar. Elles sont indépendantes et exercent leurs missions dans le respect des règles déontologiques des experts comptables et / ou des commissaires aux comptes.

L'effectif total du groupe est composé de 34 professionnels à la date du 30 juin 2016.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.fidurevision.fr.

Le cabinet FIDUREVISION s'est porté acquéreur des titres du cabinet AMPEREX le 20/11/2015. Situé à Paris, celui-ci exerce la même profession d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Son chiffre d'affaires est de 2.800 K€, pour un effectif de 30 personnes. Sur un plan organisationnel, les deux cabinets sont gérés distinctement.

2.3. Gouvernance du cabinet

La direction du cabinet est assurée par Thierry Liesenfeld, Philippe Pflimlin et Véronique Habé qui sont tous trois signataires des dossiers de commissariat.

Un Comité de Direction, constitué de sept associés, se réunit une dizaine de fois par an pour prendre des décisions relatives au fonctionnement et à l'organisation interne du cabinet, examiner des dossiers clients et définir les orientations stratégiques du cabinet.

3. PRESENTATION DU RESEAU FRANÇAIS ET INTERNATIONAL

3.1. Description du réseau en France

Notre cabinet est membre du réseau Crowe Horwath France, association régie par la loi 1901.

Crowe Horwath France est l'un des 10 premiers réseaux français d'audit, d'expertise comptable et de conseil. Constitué de cabinets indépendants, fort d'un réseau national de 64 bureaux, il rassemble près de 1.000 professionnels dont 120 associés partageant une vision, des méthodologies et des valeurs communes au service de leurs clients.

Tous les cabinets français sont inscrits à l'Ordre des Experts-comptables et à la Compagnie des Commissaires aux comptes. Les cabinets membres sont indépendants sur le plan capitalistique et exercent leurs missions dans le respect des règles déontologiques des experts comptables et des commissaires aux comptes.

Le réseau français a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 102 M€ grâce à 4 lignes de services : audit, expertise comptable, conseil et risk consulting. Il représente en France le réseau Crowe Horwath International. Rassemblant plus de 200 cabinets de premier plan dans près de 130 pays, Crowe Horwath International est classé 9^{ème} réseau mondial d'audit, d'expertise comptable et de conseil.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.crowehorwathpartenaires.com.

3.2. Description de la gouvernance du réseau en France

Crowe Horwath France est une association qui a pour organes de gouvernance un conseil d'administration composé de 22 membres, tous associés des entités du réseau, et un comité exécutif composé de 9 membres choisis parmi ceux-ci.

L'animation est assurée par un délégué général (permanent) et par des commissions spécialisées, notamment une commission audit - EIP. Celle-ci assure une veille technique, répond aux questions soulevées par le réseau et constitue un lieu d'échange.

Plus généralement, l'association Crowe Horwath France est dotée d'une structure d'animation chargée :

- de s'assurer du respect des règles déontologiques par les cabinets membres et de mettre en œuvre la politique de contrôle qualité,
- de vérifier l'absence de conflits d'intérêt au niveau français,
- de mettre en œuvre l'ensemble des politiques communes à l'ensemble des cabinets membres, notamment :
 - en matière de méthodologie, d'échanges techniques et de mise en œuvre de lignes de services transversales,
 - en matière de politique de communication et de charte graphique,
 - en matière de prospection et de réponses aux appels d'offres,
- d'assurer la liaison avec Crowe Horwath International.

3.3. Description du réseau international

Classée en 2015 9^{ème} réseau mondial d'audit, d'expertise comptable et de conseil, Crowe Horwath International est une association de droit suisse regroupant plus de 200 cabinets indépendants dans près de 130 pays partageant une vision, des méthodologies et des valeurs communes au service de leurs clients. Les membres du réseau sont des cabinets de premier plan offrant une expertise mondiale dans le respect des spécificités de chaque pays, ce qui permet d'assister efficacement les clients souhaitant se développer au-delà de leurs frontières.

Intervenant pour des organisations publiques et privées de tous secteurs, le réseau jouit d'une réputation internationale pour la qualité de ses services en matière de certification des comptes, de maîtrise des risques et, plus généralement, d'accompagnement des entreprises (expertise comptable, fiscalité, consulting, finance d'entreprise, gestion des risques, systèmes d'information).

Sur le plan de la doctrine professionnelle, Crowe Horwath International est qualifié de réseau selon la définition de la Fédération Internationale des Comptables (IFAC). La méthodologie, le contrôle des conflits d'intérêts et la déontologie sont donc gérés à l'échelon du réseau mondial avec des bases de données appropriées, en particulier les audits transnationaux.

Crowe Horwath International est membre du Forum of Firms qui est un comité de la Fédération Internationale des Comptables (IFAC). Ce comité restreint rassemble une vingtaine de réseaux qui constituent les principaux acteurs de l'audit au plan mondial. Les membres du Forum of Firms s'engagent à respecter l'ensemble des normes établies par ce comité en matière de normes d'audit, de déontologie et de contrôle de qualité pour les audits transnationaux mis en œuvre.

Le réseau international a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires consolidé de USD 3, 5 milliards. Il rassemble 33.200 collaborateurs à travers le monde, dont 3.700 associés.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site <http://www.crowehorwath.net>.

3.4. Description de la gouvernance du réseau international

Crowe Horwath International est dirigé par un conseil d'administration (Board) de 10 personnes, tous associés de cabinets membres.

Le comité exécutif est basé à New York. Il est relayé par trois directions régionales (Amériques, Europe et Moyen Orient, Asie-Pacifique). Elles mettent en œuvre l'ensemble de la conduite unifiée du réseau et notamment le contrôle qualité, la méthodologie, la communication et la coordination des lignes de services transversales et les relations avec les cabinets membres.

Une direction de l'audit et des risques est spécialement chargée de la politique qualité, du déploiement de la méthodologie d'audit et de la vérification de l'absence de conflits d'intérêts. Elle a pour vocation de s'assurer que les membres du réseau international mettent en place des politiques et procédures conformes avec les standards d'audit internationaux visant à promouvoir un processus d'amélioration permanente de la qualité des audits.

La direction de l'audit veille en particulier à ce que l'ensemble des normes spécifiques en matière d'audit transnational, promulguées par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC) soient respectées. Ces normes sont retranscrites dans le manuel d'audit de Crowe Horwath International, qui est déployé au sein du réseau au travers de la plate-forme informatique Caseware International. Des contrôles qualités rigoureux sont diligentés lors de l'admission de nouveaux membres et de manière périodique, en principe tous les 3 ans.

4. GESTION DES RISQUES

4.1. Indépendance

Une charte d'éthique et d'indépendance est en place au sein du cabinet. Elle est diffusée à l'ensemble du personnel et visée par tous les collaborateurs lors de leur entrée au cabinet. Parallèlement, une attestation d'indépendance est signée annuellement tant par les associés que par l'ensemble du personnel, ainsi que par les intervenants extérieurs le cas échéant. Ce point est régulièrement abordé lors des réunions organisées avec l'ensemble des collaborateurs.

Le Comité de Direction valide la rotation des signataires sur les entités d'intérêt public (EIP).

Des procédures d'acceptation et de poursuite des mandats, fondement de la prévention des risques et de la maîtrise de la qualité, sont en place au sein du cabinet. Elles intègrent, en particulier, des questions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, aux incompatibilités éventuelles, aux conflits d'intérêts potentiels et à l'indépendance. L'acceptation des mandats est formalisée dans un document complété par l'associé signataire.

Chaque année, le maintien d'un mandat fait l'objet d'une telle procédure garantissant qu'aucun fait nouveau n'est intervenu et, qu'en conséquence, la mission peut se poursuivre. Les membres du réseau Crowe Horwath France appliquent la même procédure d'acceptation et de poursuite des mandats.

4.2. Contrôle qualité

La démarche qualité est une composante essentielle de notre mode d'exercice professionnel. Elle s'impose :

- au travers des normes et des codes de déontologie des professions de commissaire aux comptes et d'expert-comptable ;
- et par notre position délibérée de mettre la qualité au cœur de nos métiers, en suivant notamment les normes mises en place par le réseau dont nous sommes membres.

Pour ces raisons nous avons conçu l'ensemble de notre système qualité en conformité avec la certification ISO 9001:2008. Cette démarche conduit à la mise en place et au suivi du manuel de qualité, de la cartographie des processus, des procédures qui leur sont rattachées ainsi que des audits internes. Les travaux ainsi que les actions correctives font l'objet de revues de Direction préalablement à une communication à l'ensemble du personnel.

Le dernier renouvellement de la certification ISO par l'organisme certificateur AFAQ date du 16 janvier 2014, les contrôles intermédiaires ayant maintenu la certification à ce jour.

Conformément à la réglementation applicable à notre profession, notre cabinet fait régulièrement l'objet d'un contrôle qualité de la part de nos autorités de tutelle. Au cours de l'année 2013, l'activité de commissariat aux comptes a bénéficié d'un contrôle du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C). Un nouveau contrôle a été diligenté qui aura lieu au courant du mois d'octobre 2016.

La Direction du cabinet déclare avoir organisé un système interne de contrôle de qualité destiné à lui offrir l'assurance raisonnable d'une conformité aux normes d'exercice professionnel et aux obligations légales et réglementaires, et de la qualité des rapports émis.

4.3. Outils

Outre les logiciels de bureautique ainsi que divers supports développés en interne, notre cabinet utilise le logiciel Caseware pour le commissariat aux comptes et Agiris pour l'expertise comptable.

5. ACTIVITE

5.1. Chiffre d'affaires

Les cabinets membres de Crowe Horwath International ont réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de USD 3,5 milliards. Le chiffre d'affaires des cabinets membres de Crowe Horwath France en 2015 s'élève à 102 M€.

Le chiffre d'affaires de notre cabinet au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016 s'élève à 2.918 K€ L'activité d'audit légal représente 1.682 K€, le solde correspondant aux travaux d'expertise comptable, de conseil et d'audit contractuel.

5.2. Clients dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé

Notre cabinet effectue une mission de contrôle légal dans l'entité suivante dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé :

- NSC GROUPE SA (Euronext Paris – compartiment C), dont le siège est à Guebwiller (68).

5.3. Clients établissements de crédit

Notre cabinet effectue une mission de contrôle légal des comptes dans l'entité suivante constituant un établissement de crédit :

- ALSABAIL, dont le siège est à Strasbourg (67).

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1. Equipe

Au plan international, Crowe Horwath International compte 33.200 collaborateurs en 2015.

Au plan national, Crowe Horwath France compte 1.000 collaborateurs en 2015.

L'équipe de notre cabinet est composée de 34 professionnels répartis comme suit :

- Experts comptables / Commissaires aux comptes - associés	5
- Directeurs de mission et responsable administratif - associés	2
- Chefs de missions et responsables de dossiers	9
- Assistants	13
- Chargé de communication	1
- Administratifs	4
Total au 30 juin 2016	34

6.2. Associés

Au plan international, Crowe Horwath International compte 3.700 associés en 2015.

Au plan national, Crowe Horwath France compte 120 associés en 2015.

Notre cabinet compte 8 associés ayant le statut salarié. La rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction de l'atteinte des objectifs collectifs.

6.3. Formation continue

Notre cabinet établit annuellement son plan de formation. Les formations sont ouvertes à l'ensemble des associés et collaborateurs. Le responsable de la formation s'assure que les actions en matière de formation sont conformes, tant vis-à-vis des obligations réglementaires que de la politique qualité du cabinet. Ceci est réalisé sur la base des informations transmises à la CRCC, du suivi du plan de formation et des entretiens annuels.

Ces formations sont principalement suivies auprès d'organismes reconnus dans nos professions (CNCC, CRCC, Francis Lefebvre, etc.), ainsi que des formations internes.

La Direction du cabinet atteste que les dispositions des articles L 822-4 et R 822-61 du Code de commerce, relatives à la formation continue, sont respectées.

Didenheim le 30 septembre 2016



Thierry Liesenfeld
Président Directeur Général de la Société Fiduciaire de Révision
Gérant de la société Alpha Audit